

**ARRETE N° DDETSPP-PIPPV-CMD-22-06/01 PORTANT DESIGNATION DES MEDECINS MEMBRES  
DU CONSEIL MEDICAL DEPARTEMENTAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
ET DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES**

**Le Préfet d'Eure-et-Loir,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu l'article L821-1 du Code Général de la Fonction Publique ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu la loi n° 91-1389 du 31 décembre 1991 modifiée, relative à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service ;

Vu le décret n°86-442 du 14 mars 1986 modifié, relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires ;

Vu le décret n°87-602 du 30 juillet 1987 modifié, pris pour l'application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des comités médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires ;

Vu le décret n°92-620 du 07 juillet 1992 relatif à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service et modifiant le code de la sécurité sociale ;

Vu le décret n°92-621 du 07 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 03 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu l'arrêté du 04 août 2004 relatif aux commissions de réforme des agents de la Fonction Publique Territoriale et de la Fonction Publique Hospitalière ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2019-DD28-OSMS-0017 du 05 août 2019 portant désignation des médecins généralistes et spécialistes de l'administration dans le département d'Eure-et-Loir.

Vu l'arrêté préfectoral N° DDCSPP-PIPPV-19-09-06 du 19/09/2019 portant désignation des médecins membres du comité médical départemental et de la commission départementale de réforme des agents de la fonction publique territoriale et de la commission départementale de réforme des sapeurs-pompiers volontaire ;

Vu le Décret n° 2022-350 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique territoriale ;  
Vu l'arrêté ministériel du 22 mars 2021, nommant M.Vincent LEPREVOST, directeur de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations d'Eure-et-Loir au 1<sup>er</sup> avril ;  
Vu l'arrêté préfectoral n°45/2021 du 7 avril 2021 portant délégation de signature au profit de M.Vincent LEPREVOST, Directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations d'Eure-et-Loir ;  
Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir ;

**ARRETE :**

**ARTICLE 1 :** Sont désignés membres du Conseil médical départemental des agents de la Fonction Publique Territoriale, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 septembre 2022 :

**Conseil médical - formation restreinte- FPT**

Titulaires :

- ↳ Mme le docteur COMBECAVE-VIAUD Geneviève
- ↳ M. le docteur PREVOST Philippe
- ↳ M. le docteur DIDOUT Charles

Suppléants :

- ↳ M. le docteur DEHEUVELS Jean-Paul
- ↳ M. le docteur RIVIERE Philippe
- ↳ M. le docteur HELARY Philippe

**ARTICLE 2 :** Sont désignés membres du Conseil médical départemental – formation plénière des agents de la Fonction Publique Territoriale, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 septembre 2022 :

**Conseil médical - formation plénière - FPT**

Titulaires :

- ↳ Mme le docteur COMBECAVE-VIAUD Geneviève
- ↳ M. le docteur DEHEUVELS Jean-Paul
- ↳ M. le docteur DIDOUT Charles

Suppléant :

- ↳ M. le docteur RIVIERE Philippe

**ARTICLE 3 :** Sont désignés membres du Conseil médical – formation plénière des Services d'Incendie et de Secours d'Eure-et-Loir pour les sapeurs-pompiers volontaires du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 septembre 2022 :

**Conseil médical – formation plénière - SPV**

Titulaires :

- ↳ M. le lieutenant – Colonel POUBEL David
- ↳ Mme le docteur COMBECAVE-VIAUD Geneviève
- ↳ M. le docteur DEHEUVELS Jean-Paul

Suppléants :

- ↳ M. le docteur DIDOUT Charles

**ARTICLE 4** : Est désigné Président du Conseil Médical des agents de la Fonction Publique Territoriale

↳ **Mme le docteur COMBECAVE-VIAUD Geneviève**

**ARTICLE 5** : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir et Monsieur le Directeur Départemental de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux médecins concernés, au Centre de Gestion d'Eure-et-Loir, qui exerce le secrétariat des instances précitées, et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Eure-et-Loir.

Fait à Chartres, le

**14 JUIN 2022**

P/Le Préfet d'Eure-et-Loir et par délégation

Le Directeur Départemental  
de l'Emploi, du Travail, des Solidarités  
et de la Protection des Populations



Vincent LEPREVOST

